



COMMISSION NATIONALE DES ARBITRES

INFO CNA N°108

Novembre 2019

Le lecteur est informé que l'Info CNA est une lettre d'informations commentées dans le but de traiter des questions relatives à l'arbitrage. Il ne s'agit pas d'un organe destiné à notifier l'application des décisions. A cet effet, se référer aux éléments composant le règlement.

Sommaire du n°108 :

- Actualités
- Informations pratiques
- La température lors des tirs en salle
- De l'utilisation des « chrono tirs » ...
- Equipement des archers
- Mandats et tenues
- Blasons en tir nature

Actualités

World Archery Europe :

Toutes nos félicitations à Stéphane VALETTE et Alexandre DEBRENNE qui viennent tous deux d'être nommés JUGES CONTINENTAUX suite au séminaire WAE et à l'examen qu'ils ont passé le 20 octobre dernier à SALLANCHES.

Comités Outre-mer :

En vue de l'examen d'arbitres du 17 Novembre 2019, à la demande des Comités outre-mer, un formateur désigné par la C.N.A est intervenu en :

- Guadeloupe => du 1^{er} au 6 Octobre 2019. La Formation a concerné 5 candidats et s'est déroulée en présence du PCRA ainsi que 2 arbitres
- Martinique => du 7 au 13 Octobre 2019. La Formation a concerné 5 candidats et s'est déroulée en présence du PCRA ainsi qu'un arbitre.
- Guyane => du 5 au 11 Novembre 2019. La Formation a concerné 5 candidats et s'est déroulée en présence du PCRA.

Tous les modules du règlement ont été vus et étudiés, tout au long de chacune des formations.

A la fin de chaque formation, les stagiaires ainsi que tous les participants ont répondu à un mini QCM. La correction a été faite ensemble (Formateur et tous les participants).

En Guadeloupe et Martinique le dimanche (dernier jour de leur formation) s'est déroulé un concours T.A.E (salle), avec pratique en condition réelle pour chaque candidat.

En Guyane se sont deux concours (le dimanche 10 et lundi 11 novembre) T.A.E (Salle) et Campagne, au cours desquels les stagiaires ont pu appliquer, en situation réelle, tout ce qui avait été vu durant la semaine de cette formation.

Ces trois formations se sont déroulées dans une ambiance conviviale avec un très bon accueil du formateur, de la part des PCRA, présidents des comités régionaux, stagiaires ainsi que de tous les membres des clubs organisateurs.

Coopération avec les Fédérations Africaines de Tir à l'Arc :

En 2019, la CNA a mise en place des formations juges-arbitres dans le cadre de la Francophonie et de la coopération avec les Fédérations Africaines de Tir à l'Arc.

Une première formation s'est déroulée à Abidjan (Côte d'Ivoire) pendant une semaine. Elle a été suivie d'un tournoi international sur lequel les candidats ont pu mettre en pratique leurs connaissances. Deux autres formations d'une semaine sont encore prévues, l'une en Tunisie et la dernière au Maroc. Ces formations sont importantes car le développement de notre sport en Afrique passe également par la qualité des compétitions et de leur arbitrage.

Informations pratiques

Il est rappelé que vous trouvez sur le site de la FFTA (au même endroit que le règlement) les déférentes interprétations et décrets. Ces documents font partie de nos règlements et prévalent sur ceux-ci.

La température lors des tirs en salle

La question quant à la température minimale dans une halle de sport pour le tir en salle est régulièrement posée. Il n'existe pas dans nos règlements de telles conditions quant à la pratique du tir à l'arc en salle.

En corollaire à cette question si un archer souhaite, parce qu'il à froid, mettre un pull ou un vêtement chaud, il peut bien sûr le faire sans problème. Ce vêtement ne devra pas nécessairement être blanc ou au couleur de son club. Il pourra être porté (tout comme les vêtements de pluie en extérieur) par-dessus sa tenue de tir.

De l'utilisation des « chrono tirs »

Les « chrono tirs » sont maintenant pratiquement utilisés sur toutes nos compétitions officielles et sont d'utilisation très facile.

Lorsque ces équipements sont présents, il convient donc de les utiliser pour toutes les phases de tirs, les volées de qualification, les duels mais aussi pour les flèches de rattrapage lors d'un incident de tir en qualification ou lors des flèches de barrage.

On voit encore régulièrement des cas où pour les barrages ou les flèches de rattrapage les chrono tirs ne sont pas utilisés, et le temps de tir est géré par un arbitre avec son chronomètre.

Ces situations de tirs (barrage, rattrapage ...) sont stressantes pour les archers Ils doivent donc pouvoir à ces occasions aussi profiter du décompte de temps que leur offre ces appareils.

N'hésitez donc pas lors de vos entrainements à aussi apprendre à manipuler ces appareils

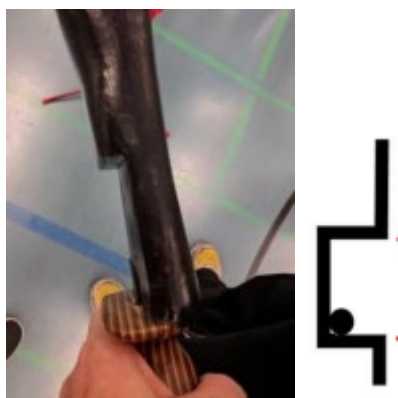
Petit truc ☺ : lorsque vous avez réglé le temps de tir à 40s pour une flèche de rattrapage ... n'oubliez pas une fois que celle-ci est terminée de remettre le temps normal de la volée (120 ou 240s) ... mais rassurez-vous cela nous est tous arrivé !

Equipement des archers

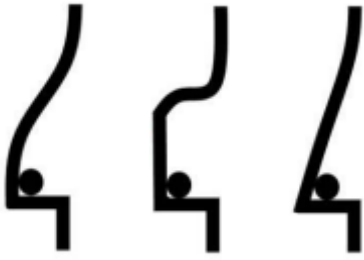
Poignée d'arc : Le grip présenté ci-dessous peut être utilisé sur les arcs classiques, arcs à poulies et bare bow. Il ne présente pas d'avantage particulier pour l'archer.



Fenêtre d'arc : La fenêtre d'arc montrée sur la photo et le schéma ci-dessous n'est pas autorisée pour les divisions d'arc sans viseurs et les parcours avec distances inconnues. En effet le haut de la fenêtre peut être utilisé comme une aide à la visée ou à l'estimation des distances.



Pour être autorisé, la partie haute de la fenêtre doit inclure un rayon qui ne permettra pas d'aide. Les exemples montrés dans les schémas ci-dessous sont autorisés.



Il n'y a par contre aucune limitation quant à la hauteur de la fenêtre.

Mandats et tenues

Sur les mandats des concours sélectifs et qualificatifs (hors championnats départementaux et régionaux), nous conseillons aux arbitres de proposer aux organisateurs de supprimer les mentions de tenues sur les mandats. En effet cette mention n'apporte que des tensions entre les archers et les arbitres et n'impact pas la compétition. Sans mention sur le mandat l'article C.12.1.1 s'applique. Ceci permettra aussi aux arbitres de se concentrer sur des tâches plus importantes et plus impactantes sur la compétition.

Les commissions sportives vont étudier la question des tenues lors de leur prochaine réunion. L'objectif est de simplifier et clarifier nos règlements et la réalité du terrain.

Blasons en tir nature

La commission parcours de la FFTA et la CNA souhaitent rappeler certaines choses ou apporter des informations sur les blasons utilisés lors des concours nature.

- Les blasons homologués se trouvent sur le site FFTA :
<https://www.fft.fr/tir-nature-catalogue-des-blasons-animaliers>
Seuls ces blasons sont autorisés pour que les concours soient qualificatifs.
- Les blasons Maximal sont interdits lors des concours FFTA

La commission parcours va travailler sur un nouveau catalogue des blasons homologués applicable pour septembre 2020 en appliquant strictement les règles d'homologations définies dans le règlement (voir l'intégralité de l'animal, pas de zones non marquantes au milieu des zones marquantes, ...).